



MAIRIE
DE

VOLONNE
(04290)

Afférents au C. Municipal... : 1 9
En exercice... : 1 9
PRÉSENTS... : **1 0**
Qui ont pris part à la DCM. : 1 1
Date de la CONVOCATION :
25 avril 2025.

dcm 03 / 250430

Envoyé en préfecture le 22/05/2025

Reçu en préfecture le 22/05/2025

Publié le

ID : 004-210402442-20250430-DCM_03_250430-DE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (Séance du 22 avril 2025)

L'an deux mille vingt-cinq et le 30 avril, à 17 Heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine COSSERAT, Maire.

. **PRÉSENTS (10)** : Sandrine COSSERAT, Nathalie VANNI, Patricia PERONA-MENA, Marie-Anne MULLER, Michel BLASZCZYK, Claude FARGETON, Renée VIARD-SIRI, Nathalie BOURRIEL, Emmanuel MULLER, Adrien ETIENNE.

. **ABSENTS (9 – 1 Représentés)** : Christian HERPIN (procuration à Nathalie VANNI), Jean-François POPIELSKI, Anne VANCAUWENBERGHE, Thomas OLIATI, David FERRIGNO, Jacques BONTE, Anne PIOLI, Frédéric ESCUYER, Catherine BALP.

. **SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Patricia PERONA-MENA

. **OBJET** : Candidature Territoire Engagé pour la Nature – renouvellement du label.

Madame le Maire expose :

Entre 1982 et 2018, les sols artificialisés en région SUD ont progressé de plus de 106% au détriment des milieux agricoles et naturels d'après les chiffres de l'Observatoire régional de la biodiversité.

Les collectivités territoriales ont un rôle majeur à jouer pour préserver, restaurer et valoriser la biodiversité.

Porté par l'Office Français de la Biodiversité, la Région SUD, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF) et de l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement (ARBE), « Territoire engagé pour la Nature » est un programme permettant de faire émerger, reconnaître et accompagner les plans d'actions locaux en faveur de la biodiversité.

La commune de VOLONNE réalise déjà différentes actions pour préserver et valoriser la biodiversité :

- Gestion différenciée des espaces verts ;
- Désimperméabilisation des sols ;
- Végétalisation de l'espace public ;
- Inventaire des arbres remarquables ;
- Extinction de l'éclairage public ;
- Préservation des nids d'hirondelle de fenêtre dans la réhabilitation du bâtiment de la Poste ...

Afin de poursuivre cette démarche de préservation, il est proposé de candidater à cette reconnaissance 2025 – 2028 et à s'engager sur les actions suivantes :

- Aménagement de 4 écobalades pour valoriser le patrimoine naturel et historique et sensibiliser le public ;
- Création d'un Atlas de la Biodiversité Inter-communale VOLONNE, CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN et L'ESCALE pour améliorer la connaissance du territoire ;
- Renaturation des deux cours d'école pour sensibiliser les plus jeunes, améliorer la gestion des eaux pluviales, le bien-être et le confort estivale ;

.../...

- Plantation de haies et création d'une mare sur les espaces Durance-Perona afin de restaurer les milieux naturels et les continuités écologiques.

Il est proposé :

- **de déposer** la candidature au programme « Territoire engagé pour la Nature » 2025 – 2028 ;
- **d'autoriser** Madame le Maire à engager la collectivité dans cette démarche ;
- **d'autoriser** Madame le Maire à solliciter toutes les subventions possibles auprès de tous les organismes partenaires de la démarche TEN et à accomplir toute acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ayant entendu l'exposé de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** à l'unanimité des votants (**11 voix POUR**) :

- **Accepte l'ensemble des propositions telles que présentées ci-dessus,**
- **Autorise Mme le Maire à signer tout document nécessaire.**

Fait et délibéré à VOLONNE, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Sandrine COSSERAT



La Secrétaire de séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MARSEILLE, dans un délai de deux (02) mois à compter de son affichage et de sa transmission au Contrôle de Légalité.